**Suite donnée à la résolution du Parlement européen du 6 juillet 2022 sur la question**   
 **de la sécurité alimentaire dans les pays en développement**

1. **Rapporteur:** Beata KEMPA (ECR/PL)
2. **Numéro de référence:** 2021/2208 (INI) / A9-0195/2022 / P9\_TA(2022)0287
3. **Date d’adoption de la résolution:** 6 juillet 2022
4. **Commission parlementaire compétente:** commission du développement (DEVE)
5. **Analyse/évaluation succincte de la résolution et des demandes qu’elle contient**

La résolution rappelle que la faim et l’insécurité alimentaire augmentent dans le monde entier et qu’il est très peu probable que la faim soit éradiquée d’ici à 2030, ce qui est l’ambition de l’objectif de développement durable (ODD) 2 intitulé «faim “zéro”». Rappelant aussi que le droit à l’alimentation est un droit de l’homme, elle demande instamment à l’Union de sauvegarder le droit à l’alimentation et à l’autosuffisance des pays en développement, en tant que moyen de parvenir à la sécurité nutritionnelle, à la réduction de la pauvreté et à des chaînes d’approvisionnement mondiales inclusives, durables et équitables et à des systèmes alimentaires plus durables. La résolution appelle également à soutenir les marchés locaux et régionaux, en accordant une attention particulière aux femmes et à l’agriculture familiale.

Cette résolution arrive à point nommé compte tenu des conséquences de la guerre d’agression menée par la Russie contre l’Ukraine, qui a conduit à une crise mondiale de sécurité alimentaire. Le texte souligne que la guerre d’agression menée par la Russie contre l’Ukraine a déstabilisé un peu plus des marchés agricoles déjà fragiles, exacerbé la situation grave causée par la COVID-19 et exercé une pression supplémentaire sur les crises alimentaires actuelles et sur la sécurité alimentaire mondiale. En outre, la résolution rappelle qu’il convient de renforcer l’aide humanitaire dans les pays touchés par des crises alimentaires ou des conflits.

1. **Réponse à ces demandes et aperçu des mesures que la Commission a prises ou envisage de prendre**
2. La sécurité alimentaire et la nutrition au cœur de la relance de l’après COVID-19 (paragraphes 1 à 46)

Comme indiqué dans la communication intitulée «Protéger la sécurité alimentaire et renforcer la résilience des systèmes alimentaires»[[1]](#footnote-1), la Commission continuera à soutenir les pays dans leur transition vers des systèmes alimentaires agricoles et aquatiques résilients et durables et encouragera les États membres de l’UE à continuer de faire de même. L’UE soutient également les efforts multilatéraux en faveur du droit à une alimentation adéquate, conformément à l’article 25 de la déclaration universelle des droits de l’homme et à l’article 11 du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (paragraphe 9).

Les récentes conclusions du Conseil[[2]](#footnote-2) sur une réponse de l’Équipe Europe à l’insécurité alimentaire mondiale ont défini quatre volets d’action: 1) la solidarité, 2) la production durable, la résilience et la transformation des systèmes alimentaires, 3) la facilitation des échanges commerciaux, et 4) le multilatéralisme.

La guerre d’agression menée par la Russie contre l’Ukraine confirme que l’UE doit accélérer la transition du système alimentaire vers la résilience et la durabilité afin de mieux se préparer aux crises futures. Si une transition telle que celle définie dans la stratégie de l’UE intitulée «De la ferme à la table»[[3]](#footnote-3) ne s’opère pas, la sécurité alimentaire sera gravement menacée à long terme et les conséquences à l’échelle mondiale seront irréversibles (paragraphe 38).

La Commission reconnaît le rôle crucial des organisations d’agriculteurs pour donner aux petits agriculteurs les moyens d’agir. Par son soutien aux programmes FO4ACP, FO4Asia et FO4LatinAmerica, la Commission met l’accent sur l’augmentation des revenus et l’amélioration des moyens de subsistance des agriculteurs familiaux, grâce à une meilleure intégration des exploitations familiales dans la chaîne de valeur agricole clé (paragraphes 5 et 18). La «School Meals Coalition» (coalition pour les repas scolaires) est l’une des huit coalitions d’action auxquelles la Commission participe. Conformément aux engagements pris lors du sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires, la Commission aide actuellement un certain nombre de pays partenaires à intégrer efficacement des programmes de repas scolaires dans l’enseignement national (par exemple au Burkina Faso, en République démocratique du Congo et au Malawi), si possible en intégrant les résultats en matière de système alimentaire et de moyens de subsistance, par exemple en soutenant des modèles d’alimentation scolaire basée sur des produits alimentaires locaux (paragraphe 40).

La Commission, en collaboration avec les États membres de l’UE et les institutions européennes de financement du développement (EDFI), promeut l’approche «Une seule santé», notamment au moyen d’une initiative spécifique de l’Équipe Europe avec l’Afrique, qui vise à renforcer la sécurité sanitaire. Cette initiative Équipe Europe soutient, entre autres, les progrès en matière de prévention des maladies zoonotiques d’origine alimentaire et d’autres maladies infectieuses, y compris la résistance aux antimicrobiens, et en matière de réponse à ces maladies (paragraphe 44). La Commission reconnaît l’importance du renforcement des systèmes de santé et de la couverture sanitaire universelle. Pour lutter contre toutes les formes de malnutrition, une action coordonnée multisectorielle et multipartite est menée dans les pays partenaires à chaque fois que cela est possible, y compris des actions visant à intégrer les services nutritionnels essentiels dans les systèmes de santé et les programmes de développement humain. La continuité du soutien international est essentielle pour garantir des progrès dans les pays partenaires afin de réduire le nombre d’enfants présentant un retard de croissance (paragraphes 30 et 39). Afin de respecter l’engagement pris lors du sommet «Nutrition pour la croissance», la Commission continuera de s’attaquer à la malnutrition de manière globale dans le cadre d’une approche multisectorielle. En ce sens, les objectifs en matière de nutrition ont été inclus, dans la mesure du possible, dans les actions à financer au titre des domaines prioritaires définis dans les programmes indicatifs pluriannuels nationaux et régionaux pour la période 2021-2027 (paragraphe 101).

Compte tenu de l’importance de la transparence du marché pour la stabilisation du marché et pour éviter les éventuels effets négatifs de la spéculation, la Commission assure un suivi et une analyse réguliers des prix agroalimentaires et du caractère abordable des denrées alimentaires dans l’UE au moyen de son tableau de bord et de son portail de données, ainsi que dans le cadre de la coopération multilatérale au sein de l’Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), de l’Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi que du G7 et du G20 (paragraphe 8).

La contribution humanitaire de l’Union au Programme alimentaire mondial s’élevait à 498 millions de dollars en 2021 et à 288 millions de dollars au 11 juillet 2022. Les contributions humanitaires à l’aide alimentaire n’ont cessé d’augmenter au cours des cinq dernières années, atteignant 502 millions d’euros en 2020 et 580 millions d’euros en 2021 (paragraphe 10).

1. Renforcer la résilience aux chocs à venir (paragraphes 47 à 82)

L’UE a pris des mesures pour soutenir les effets pour ses partenaires les plus vulnérables. Les conclusions du Conseil[[4]](#footnote-4) sur une réponse de l’Équipe Europe à l’insécurité alimentaire mondiale définissent quatre volets d’action: 1) la solidarité; 2) la production durable, la résilience et la transformation des systèmes alimentaires; 3) la facilitation des échanges commerciaux; et 4) le multilatéralisme.

En avril 2022, la Commission a débloqué 231 millions d’euros sur la période 2021-2022 pour la sécurité alimentaire dans la Corne de l’Afrique. Il s’agit notamment de soutenir à plus long terme la lutte contre les causes profondes de l’insécurité alimentaire, y compris les mesures d’adaptation au changement climatique et d’atténuation de ses effets. Sur proposition de la Commission (21 juin 2022)[[5]](#footnote-5), le Conseil a décidé, le 15 juillet 2022[[6]](#footnote-6), d’allouer 600 millions d’euros provenant des réserves du Fonds européen de développement pour faire face à la crise actuelle de sécurité alimentaire aggravée par la guerre d’agression menée par la Russie contre l’Ukraine. Conformément à la décision de la Commission du 9 septembre 2022[[7]](#footnote-7), ces fonds aideront les pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) à faire face à la situation dramatique, grâce à une aide humanitaire (150 millions d’euros), à une production durable et à la résilience des systèmes alimentaires (350 millions d’euros) et à un soutien macroéconomique de 100 millions d’euros au Fonds pour la réduction de la pauvreté et la croissance du FMI, qui mobilisera 630 millions d’euros sous forme de prêts concessionnels. La réponse mondiale de l’UE à l’insécurité alimentaire est estimée à plus de 7,7 milliards d’euros entre 2021 et 2024. En outre, et dans le but de renforcer la résilience, la Commission contribue au renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre d’une action anticipative et précoce fondée sur des prévisions et des éléments déclencheurs (paragraphe 48).

Comme indiqué dans la communication sur la sauvegarde de la sécurité alimentaire, la Commission soutient les États membres dans l’utilisation des possibilités de réduire la proportion de biocarburants utilisée dans les mélanges, ce qui pourrait conduire à une réduction des terres agricoles de l’UE utilisées pour la production de matières premières destinées à la production de biocarburants, allégeant ainsi la pression sur les marchés des produits de base destinés à l’alimentation humaine et animale. La Commission estime en outre que la contribution des biocarburants produits à partir de cultures destinées à l’alimentation humaine ou animale à la décarbonation est limitée et que leur utilisation devrait être réduite au minimum (paragraphe 53). Dans sa communication sur le plan d’urgence visant à garantir l’approvisionnement et la sécurité alimentaires en temps de crise[[8]](#footnote-8), la Commission note que les politiques en place, y compris la politique agricole commune et la politique commune de la pêche, fournissent les outils nécessaires en cas de crise menaçant la sécurité alimentaire dans l’UE (paragraphe 50).

En outre, dans le cadre de la stratégie «De la ferme à la table», la Commission poursuit un plan d’action ambitieux visant à supprimer le gaspillage alimentaire de la chaîne d’approvisionnement alimentaire. La Commission soutient pleinement la mise en place de programmes nationaux de prévention du gaspillage alimentaire, déjà requis par la législation de l’UE en matière de déchets. Si les circuits courts d’approvisionnement alimentaire sont susceptibles de réduire le gaspillage alimentaire dans la production et la distribution, la majeure partie du gaspillage alimentaire provient de la consommation. La prévention du gaspillage alimentaire nécessite une coopération étroite de la part de tous les acteurs du secteur public comme du secteur privé. C’est pourquoi la Commission a mis en place la plateforme de l’UE sur les pertes et le gaspillage alimentaires, qui associe des organisations internationales, des États membres, des entreprises du secteur alimentaire et la société civile afin d’accélérer les progrès de l’UE vers l’objectif mondial consistant à réduire de moitié le gaspillage alimentaire d’ici à 2030 (cible 12.3 des objectifs de développement durable) (paragraphe 51).

L’UE, ses États membres et la Banque européenne d’investissement (BEI) sont le premier contributeur mondial au financement de la lutte contre le changement climatique, fournissant au moins un tiers du financement public mondial de la lutte contre le changement climatique et contribuant à hauteur de plus de 20 milliards d’euros par an depuis 2018. En ce qui concerne la coopération internationale de l’UE pour la période 2021-2027, l’objectif de financement de la lutte contre le changement climatique a été porté à 30 %, avec 4 milliards d’euros supplémentaires promis par la présidente von der Leyen en 2021[[9]](#footnote-9) (paragraphe 56).

Conformément au pacte vert et à la stratégie «De la ferme à la table», la Commission applique des approches intégrées aux systèmes alimentaires afin d’assurer une transition juste vers des systèmes alimentaires plus durables dans les pays partenaires. La Commission intègre activement et de plus en plus l’adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe dans son aide au développement et ses partenariats, conformément à la stratégie de l’UE relative à l’adaptation au changement climatique (paragraphe 70).

Le plan d’action de l’UE sur la nutrition[[10]](#footnote-10) décrit la manière dont la Commission entend tenir son engagement de réduire d’au moins 10 % (7 millions d’enfants) le retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans d’ici à 2025. Elle continuera donc à orienter les travaux sur la nutrition et la nécessité de les réviser sera examinée en temps utile. La Commission a introduit des orientations stratégiques mondiales en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la stratégie «De la ferme à la table», ainsi que dans la communication intitulée «Préserver la sécurité alimentaire». La Commission continuera d’examiner la nécessité d’actualiser les cadres d’action en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle (paragraphes 77 et 78).

1. Une réponse complémentaire de l’Union en matière d’aide humanitaire et de développement (paragraphes 83 à 118)

La Commission s’est engagée à progresser sur deux axes importants: participer aux efforts multilatéraux pour trouver des solutions qui rendent la dette plus soutenable et garantir que les pays en développement continuent à recevoir un financement suffisant à l’avenir. À l’appui des efforts multilatéraux, la Commission a annoncé une contribution de 100 millions d’euros à la subvention du Fonds pour la réduction de la pauvreté et la croissance, qui aidera les pays éligibles ayant des besoins urgents en matière de balance des paiements (paragraphe 84)[[11]](#footnote-11).

La Commission européenne, par le biais de programmes de financement antérieurs tels que le 7e programme-cadre de recherche (7e PC) et Horizon 2020, a déjà financé la recherche et l’innovation pour relever les défis en matière de résilience des systèmes alimentaires. Horizon Europe investira encore davantage dans la recherche et l’innovation afin d’accélérer la transition vers des systèmes alimentaires durables, y compris le remplacement des engrais de synthèse qui sont utilisés actuellement. Au moyen d’initiatives[[12]](#footnote-12) telles que DeSIRA +, la Commission promeut l’innovation et la recherche en faveur de systèmes alimentaires durables avec les pays partenaires. La Commission joue un rôle de premier plan dans la «Coalition on AgroEcology» (coalition en faveur de l’agroécologie) et promeut les approches agroécologiques en tant que moyen de stimuler la production et la sécurité alimentaires, de renforcer la résilience et d’améliorer la biodiversité et les ressources naturelles (paragraphes 87 et 94).

La Commission a intégré des approches multisectorielles dans la programmation et la mise en œuvre de l’instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale — Europe dans le monde afin de garantir la réalisation de l’objectif de 20 % d’inclusion sociale et de développement humain (paragraphe 89).

L’UE promeut un système de protection des nouvelles variétés végétales en encourageant l’adhésion de ses partenaires commerciaux à l’Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). Cette dernière, ainsi que le traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture (TIRPAA), visent à soutenir les activités de sélection végétale et à encourager le développement de nouvelles variétés végétales dans l’intérêt des agriculteurs et de la société dans son ensemble. L’UPOV n’empêche pas les pays de disposer de cadres pour les variétés adaptées localement, la sélection végétale participative et les semences paysannes.

Le 17 juin 2022, l’Organisation mondiale du commerce est parvenue à un accord sur la suppression des subventions à la pêche non durable, après plus de 20 ans de négociations visant à atteindre l’objectif de développement durable 14.6 des Nations unies. L’examen de la politique commerciale de février 2021 définit la voie à suivre pour mettre en place une politique commerciale ouverte, durable et ferme, mieux à même d’orienter le changement mondial et de refléter les intérêts stratégiques et les valeurs de l’Union, dans le respect des règles de l’OMC. La lutte contre le changement climatique et la dégradation de l’environnement figure parmi les principales priorités de l’UE (paragraphes 110, 111 et 113).

1. COM(2022) 133 final. [↑](#footnote-ref-1)
2. Conclusions du Conseil du 20 juin 2022, 10066/22. [↑](#footnote-ref-2)
3. COM(2020) 381 final. [↑](#footnote-ref-3)
4. Conclusions du Conseil du 20 juin 2022, 10066/22. [↑](#footnote-ref-4)
5. COM(2022) 306 final. [↑](#footnote-ref-5)
6. Conseil (2022) 1223. [↑](#footnote-ref-6)
7. COM(2022) 6554 final. [↑](#footnote-ref-7)
8. COM(2021) 689 final. [↑](#footnote-ref-8)
9. <https://europa.eu/!Rx3fqr> [↑](#footnote-ref-9)
10. Commission européenne, direction générale de la coopération internationale et du développement, Plan d’action sur la nutrition: Sixième rapport d’étape avril 2020 — mars 2021, Office des publications de l’Union européenne, 2021 [↑](#footnote-ref-10)
11. En tant que partie intégrante de la décision de la Commission. [↑](#footnote-ref-11)
12. <https://europa.eu/!nccJ4W> [↑](#footnote-ref-12)